Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Centre de loisirs Le Village Club du Soleil

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000140
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : centre de loisirs
Appellation : Le Village Club du Soleil
Parties constituantes non étudiées : salle de spectacle, restaurant, café

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992. AB 113, 116, 117

Historique

Le projet est élaboré à partir de 1995 pour l'Association Villages Clubs du Soleil. La conception et la mise en oeuvre du projet sont dues à un travail collectif conduit par une équipe d'architectes et d'ingénieurs regroupant B. Taillefer, pour la conception générale du projet (assisté pour la programmation de J.-L. Russier et A. Djian), A. Chedal du bureau AEI pour les missions d'économiste et le suivi du chantier, J.-M. Mouchet, pour la décoration intérieure et Michaël Flach (bureau ICS Bois) pour la conception des charpentes bois. Le permis de construire est accordé en 1996, et la mise en service du centre de vacances a lieu pour la saison 1997 - 1998. Le Village Club du Soleil marque la fin de la première période de construction de la station des Arcs (1968 - 1998), car c'est le dernier projet conçu suivant les principes d'urbanisme et d'architecture définis à l'origine de la station, achevant ainsi la composition du plan de masse de la ZAC. de Charmettoger ; c'est aussi la dernière réalisation conçue en totalité par B. Taillefer, et la dernière réalisation dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SMA.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1995 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source), André Chedal (maître d'oeuvre, attribution par source), A. Dijan (architecte, attribution par source), Jean-Marc Mouchet (architecte d'intérieur, attribution par source), Jean-Luc Russier (architecte, attribution par source), Michaël Flach (ingénieur, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Le village de vacances comprend 500 lits, une salle de spectacles (400 places), deux restaurants, un bar cabaret, des salles d'activités. Le terrain très pentu (dénivelée de plus de 35 mètres entre le haut et le bas du terrain) offre un point de vue exceptionnel sur la vallée et des panoramas sur les montagnes alentours (Vanoise, Beaufortain, Mont-Blanc). La résidence est reliée directement au domaine skiable par un télésiège à l'ouest accessible directement par gravité. L'édifice est composé de deux immeubles construits perpendiculairement l'un par rapport à l'autre. Les parties communes de la résidence hôtelière (accueil, restauration, salles, bar, terrasses etc.) sont placées à l'amont du terrain, et ouvrent directement sur la voie d'accès. Cette aile est construite parallèlement aux courbes de niveau du terrain ; le bâtiment est en structure

bois avec de grandes portées, et couvert d'une toiture courbe cintrée de forme convexe. L'aile des studios (14 niveaux) est placée en contre bas dans la pente, à l'écart des parties communes. Le bâtiment est implanté perpendiculairement aux courbes de niveaux du terrain ; tous les studios d'un même niveau sont sur le même plan ; le bâtiment est en structure béton armé avec de petites portées. Les deux parties sont réunies par une galerie de liaison en charpente bois et recouverte d'une toiture terrasse raccordée à l'aile des studios.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : bois ; essentage de planches ; béton armé ; béton aggloméré
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 12 étages de soubassement, 2 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : terrasse ; toit bombé
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit, en charpente ; escalier dans-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un organisme professionnel

Présentation

I. HISTORIQUE
A. Dates et acteurs
Le projet est élaboré à partir de 1995 pour le compte de l´ Association « Villages Clubs du Soleil » (domiciliée à Marseille 16 boulevard Notre-Dame), transféré en août 97 à la S.C.I. « Arc en Soleil » et de la SARL foncière de l´Arc à Bourg-Saint-Maurice, maître d´ouvrage de l´opération.
La Société « Les Montagnes de l´Arc » (domiciliée à Arc 1800, Bourg-Saint-Maurice), propriétaire des terrains, est chargée de l´assistance au maître d´ouvrage.
La conception et la mise en oeuvre du projet est le résultat d´un travail collectif conduit par une équipe d´architectes et d´ingénieurs regroupant les personnes suivantes:
- Bernard Taillefer, architecte (« 3 Arcs conception » à Bourg Saint-Maurice) pour la conception générale du projet (assisté dans la partie programmation de Jean-Luc Russier, architecte, Atelier Climats à Gap et de l´architecte Djian) ;
- André Chedal (bureau AEI « Aménagement Etudes Ingénierie » à Montmélian) pour les missions d´économiste du projet, la synthèse des études et le suivi du chantier ;
- Jean-Marc Mouchet, architecte (domicilié à Drumettaz) pour la décoration intérieure ;
- Michaël Flach, ingénieur (bureau ICS Bois « Ingénierie Conception Structure Bois » domicilié à Peisey-Nancroix) pour la conception des charpentes bois ;
- le bureau d´études GECC AICC (domicilié à Échirolles) pour les fluides et les réseaux ;
- le bureau d´études ETEC (domicilié à Megève) pour les structures en béton armé.

Le projet est étudié en 1995, le permis de construire est accordé en 1996, et la mise en service du centre de vacances a lieu pour la saison 1997 - 1998. Le programme comprend 500 lits répartis en 180 studios et les parties communes, l´ensemble représentant 8000 m2 de surfaces bâties.
B. Origine du projet
La réalisation du « Village Club du Soleil » marque la fin de la première période de construction de la station des Arcs (1968 - 1998), car c´est le dernier projet conçu suivant les principes d´urbanisme et d´architecture définis à l´origine de la station : le « Village Club du Soleil » est la dernière réalisation collective construite dans le quartier de Charmettoger (station d´Arc 1800).
Le « Village Club du Soleil »est la dernière réalisation conçue en totalité par Bernard Taillefer (qui aura assuré, en équipe, la conception architecturale de très nombreux édifices sur les trois sites de la station des Arcs) ;
le « Village Club du Soleil »est la dernière réalisation dont la maîtrise d´ouvrage est assurée par la Société « Les Montagnes de l´Arc », présente depuis l´origine de la station des Arcs ;
Le « Village Club du Soleil » termine la composition du plan de masse de la ZAC de Charmettoger. Le terrain très pentu offre un point de vue exceptionnel sur la vallée en contre bas et des panoramas sur toutes les montagnes aux alentours (Vanoise, Beaufortain, Mont-Blanc). Avec ce projet, Bernard Taillefer s´ inspire fortement de deux expériences précédentes aux dimensions comparables :

- l´hôtel du Golf qu´il conçoit en 1973 (avec Charlotte Perriand et l´Atelier d´Architecture en Montagne), comprenant deux ailes édifiées perpendiculairement : les chambres placées dans la partie aval, dans le terrain le plus pentu, et les parties communes placées à l´amont au contact des pistes de ski;
- le projet élaboré en 1979 / 1980. par Charlotte Perriand (avec l´A.A.M. et Gaston Regairaz), pour le village de Chantel-Haut (quatrième et dernier « village » des Arcs 1800 comprenant 1900 lits) : « nous avons voulu Chantel-Haut, comme le signal d´un accord parfait entre le ciel, l´alpage et l´homme » (Ch. PERRIAND. **Une vie de création**, p. 379). Le projet, dont le permis de construire est accordé en 1981, ne verra jamais le jour en raison de la crise de l´immobilier de montagne apparue dès cette époque, conduisant Roger Godino à quitter ses responsabilités de manager de la station des Arcs.

Quinze années plus tard, le « Village Club du Soleil » reprend la composition en deux immeubles complémentaires, mais sans cesse opposés :
- l´ immeuble résidentiel (l´aile des studios) de grande densité est construit perpendiculaire dans la pente, en structure de béton armé avec de petites portées, et « recouvert d´une toiture incurvée, pour lui donner plus d´élan » comme celle imaginée pour le projet de Chantel-Haut ;
- l´aile des parties communes est construite parallèlement à la pente, en structure bois avec de grandes portées, et recouverte d´une toiture cintrée.

Dès son achèvement, la réalisation du « Village Club du Soleil » devient l´une des constructions les plus emblématiques de la station des Arcs ; l´aile des studios est alors très souvent présentée en photographies dans des campagnes publicitaires, exprimant ainsi merveilleusement la recherche de l´engagement dans la pente abrupte.

C. Programme

Village de vacances comprenant :
- 500 lits répartis en 180 studios (en général 6 lits par studios), pour une surface bâtie de 8 000 m2 de plancher ;
- une salle de spectacles de plus de 400 places ;
- deux restaurants ;
- un bar cabaret ;
- des salles d´activités.

D. Principes du projet

D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station

La résidence est reliée directement au domaine skiable par un télésiège (le télésiège du «Jardin Alpin ») placé sur le côté ouest ; le départ en contrebas, est accessible directement par gravité, et le retour des skieurs est possible directement par la piste des « Rêches».

L´édifice est composé de deux immeubles construits perpendiculaires l´un par rapport à l´autre :
- les parties communes de la résidence hôtelière (accueil, restauration, salle de spectacles, salle polyvalente, bar, salles d´activités, terrasses, etc.) sont placées à l´amont du terrain, et ouvrent directement sur la voie d´accès. Cette aile est construite parallèlement aux courbes de niveau du terrain ; le bâtiment est couvert d´une toiture courbe cintrée (sorte de « dôme »), de forme convexe ;
- l´aile des studios (180 studios répartis sur 14 niveaux) est placée en contrebas dans la pente, à l´écart des salles d´animation. Le bâtiment est implanté perpendiculairement aux courbes de niveaux du terrain ; contrairement aux réalisations précédentes de cette envergure (à l´hôtel du Golf, Belles Challes Lauzières, etc... où les chambres sont décalées en niveau les unes par rapport aux autres, permettant un ancrage très proche du terrain), tous les studios d´un même niveau sont sur le même plan ; le bâtiment est couvert par une toiture courbe cintrée de forme concave (« en creux ») à la fois dans le sens longitudinal et dans le sens transversal.

Les deux bâtiments sont réunis entre eux par une « galerie de liaison » construite en charpente bois et recouverte d´une toiture terrasse raccordée à l´aile des studios.

D.2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

L´aile des studios

Le bâtiment est composé d´une série de travées d´une largeur de 3,00 mètres chacune (entre murs de refend) dans laquelle est disposée chaque studio (superficie moyenne de 21 m2 environ). Le bâtiment comprend deux parties :
- la partie aval qui suit la déclivité » du terrain, s´élevant sur 14 niveaux à l´amont et 4 niveaux à l´aval, comportant 9 travées, et couverte par une toiture incurvée, formant signal ;
- la partie amont qui s´élève sur une hauteur moyenne de 6 niveaux, comportant 5 travées, et surmontée de la galerie de liaison avec les parties communes.

Une coursive centrale partage le bâtiment en deux, distribue les studios disposés de part et d´autre (exposition nord et exposition sud). Dans la partie aval de l´aile des studios, les travées des studios sont disposées en « épis » (comme dans l´aile des chambres de l´hôtel du Gran Paradisio réalisé en 1992, quatre ans auparavant), permettant ainsi un décalage en plan entre chaque logement ; le décalage est double :
- à l´intérieur, l´espace de la coursive est rythmé par des redents qui isolent chaque entrée de studio les unes des autres et rompt la monotonie longitudinale ;
- à l´extérieur, chaque baie (façade nord) ou chaque terrasse (façade sud) est isolée l´une de l´autre par un redent, et l´ensemble compose une façade animée, non linéaire, rythmée par de nombreuses facettes aux expositions diverses.

La disposition en « épis » répond au principe du « décalage » entre chaque logement, qui permet d´assurer un certain isolement entre chaque logement ; réalisé systématiquement dans la première période de la station (1968 - 1980) par un décalage en hauteur pour toutes les réalisations précédentes, le décalage ici est en plan, simplifiant ainsi la distribution intérieure et la mise en oeuvre du chantier.
Les distributions sont doubles :
- les coursives sont desservies par un escalier collectif à double palier disposé dans une travée (coté nord), avec des ascenseurs ;
- des escaliers tournants de petites dimensions (placés en coté nord) sont disposés une travée sur trois, permettant une distribution secondaire des studios.
En façade sud, les garde-corps des terrasses constituent la « seconde façade » (comme dans les autres réalisations des Arcs : Belles Challes Lauzières, Mirantins, Aiguilles de Grives...), réalisée par des colonnes de bois fixées aux nez des dalles béton des terrasses entre lesquelles sont placés des garde-corps métalliques identiques à tous ceux déjà posés dans les résidences d´Arc 1800.
L´aile des parties communes
Le bâtiment s´élève sur 5 niveaux, dont 3 sont enterrés en partie amont et 2 sont édifiés en superstructure, chacun composé de vastes espaces très peu cloisonnés. La structure est mixte :
- pour les niveaux enterrés, la structure est en béton armé et comprend des piliers circulaires espacés de 6,50 m ;
- pour la partie supérieure, la structure est en charpente bois composée de portiques d´un coté (salle de spectacle) et d´une charpente en poutres bois lamellé collé support d´une résille secondaire de l´autre coté (bar cabaret) ; sur l´ensemble repose la couverture en courbe cintrée.
Les niveaux se répartissent de la manière suivante :
- le niveau de plain-pied comprend d´un coté l´espace bar cabaret, et de l´autre les espaces d´accueil surmontés de la salle de spectacle ; l´entrée est protégée par un auvent formant protection, construit en charpente bois ;
- l´étage inférieur comprend les salles de restaurant ouvertes sur des terrasses exposées à l´ouest ;
- les deux étages de sous-sol comprennent les espaces récréatifs en partie ouest, (vitrés en façade) et les parkings dans la partie amont.
La distribution des cinq niveaux s´effectue par un escalier central en béton armé à double volée formant le noyau de la partie supérieure. Les parties communes sont orientées principalement au sud-ouest, pour bénéficier au mieux de la vue plongeante sur la vallée de l´Isère et d´un ensoleillement maximum (le bar cabaret, les salles de restaurant, les locaux d´animation). Les locaux techniques (parkings accessibles directement par l´intérieur) et les espaces de travail du personnel de l´hôtel (bureaux de l´accueil, cuisines, locaux à ski)) sont placés dans les niveaux inférieurs, et dans les parties nord ou est. La salle polyvalente d´une capacité de plus de 400 places, est accessible directement depuis l´extérieur, par un escalier.
Le cloisonnement de tous les espaces de petites dimensions (bureaux, salles d´animation des jeunes et des enfants...) est indépendant de la structure porteuse ; les cloisons sont indépendantes de la trame régulière des piliers en béton armé, et peuvent prendre des parcours libres (formes courbes, rectilignes, ...).

E. Référence typologique

Le « Village Club du Soleil » est le dernier bâtiment construit à Arc 1800 répondant aux principes essentiels de conceptions urbanistiques et architecturales définies dans le projet initial :
- l´implantation associe les deux principes à la fois perpendiculaires aux courbes de niveau du terrain (hôtel du Golf : des niveaux empilés qui rachètent la pente), et parallèle aux courbes de niveau du terrain (Tournavelles, Arandelières, quartier des Villards) avec des niveaux encastrés dans le terrain, et des parties habitables placées sur l´aval et des niveaux de parking à l´amont ;
- chaque partie de bâtiment correspond à une fonction distincte : les parties communes, la liaison, et les chambres, pour faciliter le repérage des clients.
Quatre évolutions sont néanmoins à noter, déjà présentes avec la réalisation de l´hôtel Gran Paradiso, conçu cinq années auparavant (1991) par la même équipe de concepteurs (Bernard Taillefer pour l´architecture, et Michael Flach pour les structures bois) :
- l´emploi développé des charpentes en bois pour traiter les espaces les plus emblématiques du village de vacances (salle de spectacle et bar cabaret) par la mise au point de charpentes qui franchissent de grandes portées et intègrent le traitement des plafonds composés de « dalles pleines en bois » avec l´aspect de dalles nervurées ;
- la recherche d´une présence plus forte de l´architecture dans le paysage, conçue comme un signal visuel, qui ne cherche plus à s´oublier dans les pentes fortes, mais au contraire à devenir un repère ;
- la conception de toitures aux formes courbes (incurvées ou cintrées), démontrant les libertés spatiales offertes par la technique du porte neige ;
- le décalage en plan systématique de chaque logement, préféré au décalage en niveaux jusque là retenu, permettant sans doute une simplification de chantier, mais procurant une animation dynamique des façades.

F. Inventions techniques

La conception et la réalisation des charpentes des parties communes, assurant la couverture et formant un plafond à caisson, et notamment les trois techniques suivantes :

- fermes composées d'une membrure en bois lamellé-collé à hauteur variable, de contrefiches en bois et d'un tendeur métallique ;
- résille à maille carré constituée de nervures en madriers superposées ;
- dalle pleine en bois réalisée par planches clouées.

G. Entreprises

Entreprise de charpente : « les charpentes Roux » à Maglans (Haute-Savoie).

H. Evolution

La réalisation est trop récente, pour qu´il y ait eu des transformations notables.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

L´implantation a été réglée juste au niveau de la rupture de pente du terrain, en composant deux bâtiments placés en équerre :
- en amont, dans la partie supérieure du terrain, le bâtiment est implanté parallèlement aux courbes de niveaux du terrain ; c´est l´aile abritant les parties communes ;
- en aval, en contrebas du terrain, le bâtiment (composé de deux parties) est implanté perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain ; c´est la partie des studios.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´ensemble de la construction se décompose en trois parties :

L´aile des parties communes en amont

Le rez-de-chaussée comprend le hall d´accueil au centre, prolongé par les bureaux du personnel de gestion dans la partie nord ; dans la partie sud, c´est le bar cabaret, surmonté de la toiture cintrée formant plafond ;
le niveau 1 est composé (dans la partie nord) de la salle de spectacle (400 personnes environ) accessible depuis le hall d´accueil (placé juste en dessous) et directement depuis l´extérieur ; la toiture cintrée forme le plafond ;
le niveau 2 est composé d´un niveau technique de la salle de spectacle, accessible par un élégant escalier en bois qui grimpe sous la toiture depuis lequel on domine toute la charpente ;
le niveau -1 est composé de deux salles de restaurant exposée au sud prolongée par des terrasses en plein-air (l´une grande exposée, l´autre plus petite pour les enfants dans la partie sud) ; les cuisines et les locaux techniques associés sont placés au même niveau dans la partie nord ;
le niveau -2 comprend des salles d´animation pour les enfants dans la partie sud (salles de jeux, salles de repos,...), et un parking souterrain dans la partie nord, accessible directement par une rampe enterrée sous le parvis de l´accueil ;
le niveau -3, comprend des locaux d´animation pour les enfants dans la partie sud, et dans la partie nord, de plain-pied, une salle pour les jeunes, les locaux à skis, et des locaux techniques.

L´aile des studios en aval

Les chambres sont disposées de part et d´autre d´une coursive centrale, sur quatorze niveaux ; une travée comprend deux chambres, l´une orientée au sud, l´autre au nord ;
en raison de l´implantation du bâtiment dans la pente, dans l´aile aval des studios, chaque niveau est composé de 2 à 9 travées de studios, toutes de largeurs identiques.

L´aile de liaison

Au rez-de-chaussée, la galerie d´accès, totalement vitrée de part et d´autre, ouverte sur une terrasse au sud, enjambe le vide laissé libre entre les deux bâtiments, et donne accès à l´aile des studios ;
en contrebas, sous la galerie, se trouve au niveau -1, une salle de restaurant avec une terrasse ouverte au sud ;
les 7 niveaux placés en dessous comprennent des studios disposés régulièrement de part et d´autre de la coursive centrale ; les studios exposés au sud comprennent une terrasse chacun, tandis que ceux placés au nord bénéficient d´une paroi vitrée.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Aile des studios

Dalles et murs de refend en béton armé, suivant une trame espacé de 3,00 mètres.
La structure de la toiture repose au sommet des structures en béton armé ; la toiture monte avec une pente progressive pour atteindre presque la verticale au faîtage ; la forme de tremplin à ski est approchée par des facettes polygonales qui changent de pente à chaque ligne d´appui ; une noue centrale forme la jonction entre les deux ailes du bâtiment ; dans le plan de la toiture sont disposées cinq lucarnes (pour le désenfumage et la ventilation)..

Parties communes

- Ossature béton armé :

L´ossature est composée de piliers en béton armé cylindrique (finition bouchardée pour les piliers vus dans les espaces collectifs) disposés suivant une trame de 6,30 mètres en moyenne ; l´ensemble est composé en largeur de trois travées formant trois arcs de cercles successifs (12 trames carrées de 5.60 m pour la partie sud ; au centre quatre trames carrées de 6,60 m, et deux travées latérales de 5 m et 6 m pour la partie nord) ; la dalle est en béton armé pour tous les niveaux (sauf le niveau 2).

- Charpente bois (à partir du CCTP de ICS Bois)

--- Charpente de la salle de spectacle :

La charpente repose sur le plancher en béton armé et sur des poteaux extérieurs en béton armé sur la façade ouest, sur lesquels reposent les fermes de toiture et les contrefiches en bois ronds ; les portiques de la salle sont des « fermes sous tendues » qui franchissent une portée de 17,00 mètres ; chaque ferme est constituée d´une membrure haute en bois lamellé collé, dont la hauteur varie en forme d´escalier, de 6 contrefiches en bois lamellé collé qui s´écartent à partir des appuis pour rejoindre la membrure supérieure, et d´un tendeur métallique.
---- Charpente du bar cabaret :
La structure est composée de la manière suivante :
- des poteaux en bois lamellé collé reconstitués en forme de croix par recollage, espacés irrégulièrement (5,50 et 6,50 mètres);
- 4 poutres continues en bois lamellé collé disposées radialement, posées sur les poteaux bois ;
- 12 poutres isostatiques en bois lamellé collé, placées entre les quatre poutre continues ;
- l´ensemble supporte une résille secondaire composée de 10 ensembles formant deux nervures croisées fixées par des ferrures aux poutres principales ; chaque nervure est constituée de deux poutres en bois lamellé collé de section carrée (résille à poutres superposées, constituée de poutres de bois de sections superposées et croisées placées dans la hauteur des poutres en bois lamellé collé).

La toiture

Pour les deux parties, la toiture est courbe en plan, et suit la géométrie d´une couverture cintrée générée par deux cercles dans un plan vertical ; le décrochement des deux toitures se fait au-dessus de la trémie de l´escalier de desserte intérieur ; sur les portiques en bois reposent des plateaux bois composés de planches clouées à chant (« dalle pleine en bois » :les planches sont décalées de 2 cm en sous face pour donner l´aspect d´une dalle nervurée) sur lesquels sont placés les complexes d´isolant, l´étanchéité, la ventilation de la toiture, puis le porte neige fait de lames de bois.

Murs bois

Toutes les façades de la partie supérieure du bâtiment, ainsi que les façades ouest (façade aval) des niveaux inférieurs) sont composées en éléments d´ossature bois.

Aile de liaison entre les deux bâtiments

Toiture terrasse porte-neige en bois.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escalier de distribution des parties communes

Escalier et garde-corps en bois ;
marches sans contremarche ;
escalier à deux volées droites ;
barreaux du garde-corps de section carrée posés en diagonale, encastrés dans les lisses hautes et basses.

Escaliers de distribution des studios (2)

-Chaque escalier est placé dans une travée de largeur identique à un logement ;- escalier à deux volées droites ;
béton recouvert de moquette ;
garde-corps en bois : trois planches sur chant fixées à des poteaux verticaux ;
éclairage à chaque étage par trois baies disposées sur la largeur de la travée ;
escaliers complémentaires : deux escaliers secondaires tournants, formant escaliers de secours.

Escalier extérieur pour la salle de spectacle

Placé contre la façade est, il permet l´accès direct depuis le parvis et le parking à la salle de spectacle ;
structure métallique, avec des planches de bois placées sur les limons recouverte de bois (limon) ;
marches en caillebotis métallique ;
garde-corps en bois et métal peint en bleu comme les garde-corps des terrasses collectives.

Coursive de liaison entre les parties communes et les chambres

Ossature en bois (poteaux verticaux) avec remplissage en panneaux bois et vitrage (deux baies par panneau, baies de proportions verticales) ;
au plafond, la structure des contreventements est apparente.

Coursive desservant les studios

La disposition en épi des travées des studio se retrouve dans la coursive qui présente un espace composé de redents.

Ascenseurs

Deux ascenseurs dans le hall des parties communes ;
deux ascenseurs à l´extrémité des coursives de la partie studios, dans la partie la plus haute du bâtiment.

E. Entrées et parties communes

Auvent d´entrée

L´entrée principale des parties communes est protégée par un élégant auvent de incurvé; qui signale bien l´accès principal de l´hôtel ;
l´auvent est composé d´une charpente bois faite de quatre poteaux en bois lamellé collé qui se partagent chacun en deux branches pour soutenir la poutraison horizontale (pannes et chevrons) ;
la largeur de l´auvent est identique à la largeur de la travée centrale du bâtiment.

Aile des parties communes

La partie sud du bâtiment occupe 5 travées (hauteur R+ 1) dont une travée pour la terrasse à l´extrémité ; la partie nord occupe 4 travées (hauteur R+2) ; au centre l´entrée occupe une travée ;
carrelage au sol ;
parois extérieures en bois.
Hall d´entrée
L´entrée principale s´effectue par l´amont, depuis la route d´accès ;
l´entrée est un espace totalement ouvert, au centre du bâtiment, conçue comme le coeur de l´hôtel, espace de rencontre et espace de circulation vers les trois parties de l´hôtel qui convergent à ce niveau :
- vers le sud, la grande salle du bar cabaret,
- vers le nord, la banque d´accueil et à l´arrière, les bureaux,
- vers l´ouest, la galerie vitrée qui conduit aux studios,
- vers l´étage supérieur, par un vaste escalier intérieur, la salle de spectacle.
L´éclairage naturel est donné par un éclairage latéral sud disposé en partie supérieure, au droit du décroché des deux toitures.
Bar cabaret
L´espace du bar cabaret est dominé par la structure de la charpente bois qui englobe la totalité de l´espace, proposant un vaste plafond à caissons ; tous les éléments structurels de la charpente entre dans la composition de l´espace et son agencement esthétique :
- les poteaux en bois lamellé collé en forme de croix- la puissance de l´ossature principale de la charpente apparente en bois lamellé collé- la résille secondaire composée de poutres de bois lamellé collé de plus petite section ;
- la dalle bois composée de planches de bois décalées procurant un jeu de lumière et d´ombre.
La façade est comporte très peu d´ouvertures, tandis que les façades sud et ouest sud et ouest sont très largement vitrées(proportions verticales) offrant des vues lointaines sur les panoramas des montagnes et la vallée de l´Isère, et ouvrant sur les terrasses ;- au coeur de l´espace bar cabaret a été installé une monumentale cheminée circulaire à foyer ouvert, réalisée en éléments métalliques, donnant une dimension verticale à l´espace intérieur.
Restaurants
Les deux salles de restaurant placées au niveau -1, ouvertes sur le coté sud, bénéficient chacune d´une terrasse ensoleillée.
F. Terrasses (garde-corps)
Terrasses communes
- Terrasse est : terrasse de plain-pied avec la route et le bâtiment des parties communes, forme un grand parvis ; sert de terrasse pour le bar ; porche d´entrée et escalier extérieur pour la salle polyvalente ; dalles béton recouvertes de bois.
- Terrasses des salles de restaurant : dalles béton recouvertes de bois, barraudage et garde-corps métallique peint en bleu avec main courante en bois.
Terrasses individuelles
Terrasses des studios (coté sud) : chaque dalle est prolongée à l´extérieur en porte à faux sur une largeur d´1,30 mètre permettant l´agencement d´une terrasse ; les garde-corps sont maintenus en extrémité de chaque terrasses par les poteaux bois (fixés au nez de la dalle) qui s´élèvent sur toute la hauteur de la façade. Le barraudage des garde-corps est en métal peint en vert avec main courante en bois.
G. Façades et baies
Parties communes
Façade est (amont)
Des baies de proportions verticales.
Bardage en bois entre les baies ; de part et d´autre des baies, le bardage est vertical, au dessus et en dessous, il est horizontal.
Façade sud
Disposition régulière des vitrages.
Alternance de baies verticales avec des parties en bardage ; le bardage est composite : placé verticalement dans la totalité, à l´exclusion des pourtours supérieurs et inférieurs des baies, où il est placé horizontalement.
Les surfaces sont équivalentes entre parties vitrées et les parties en bardage.
Façade ouest (aval)
Les piliers en béton armé et les nez des dalles de la structure du bâtiment sont apparents.
Dans les travées basses (partie sud), les poutres de la charpente reposent directement sur les poteaux en béton.
Dans les travées hautes (partie nord), les efforts de la charpente sur les poteaux en béton sont soulagés par des doubles contrefiches en bois inclinées dont les efforts sont ramenés au niveau de la dalle.
Aile des studios
Façade sud
Chaque studio est prolongé par une terrasse d´une largeur de 1,30 mètres ;
la disposition en épi des travées intérieures se retrouve sur les terrasses.
La « seconde façade » est composée de poteaux bois verticaux supports des garde-corps ; ils sont placés au droit de chaque mur de refend, fixés aux têtes des dalles, et disposés sur toute la hauteur de la façade.

La façade de chaque studio est vitrée sur toute la largeur de la travée ;
les garde corps sont en deux parties (de même type que le reste de la construction, et que les autres immeubles de Charmettoger) : main courante madrier en bois, barraudage métallique vert.
Les studios ne présentent aucun décalage entre eux pour chaque niveau, mais sont décalés en plans, donnant ainsi la composition en redents ; cette disposition suggère une impression de mouvement et d´animation, laissant penser à décalages également en niveaux comme dans les grandes opérations collectives de l´hôtel du Golf, de Belles Challes, ou de l´Archeboc).
Façade nord
Les façades sont lisses, sans aucune terrasse ; les baies sont de proportions horizontales inscrites dans la largeur de la trame ; le bardage est composite : vertical de part et d´autre des baies, horizontal au-dessus des baies et en allège.
Aile de liaison entre les parties communes et les studios
Façade sud
Pour les deux niveaux supérieurs (coursive et salle de restaurant), la façade est composite construite dans une ossature bois : vitrage et bardage ;
pour les niveaux inférieurs (studios), chaque studio est prolongé par une terrasse ; des poteaux verticaux supportent les garde-corps ; il sont placés au droit de chaque mur de refend, contre les têtes des dalles ; la façade de chaque studio est largement vitrée ; dans les parties de façades linéaires, les terrasses sont mitoyennes, séparées par un garde-corps ; pour les façades à redents, la disposition en épi des travées de logements se reporte sur les terrasses.
Façade nord
Pour les deux niveaux supérieurs (coursive et salle de restaurant), la façade est identique à la façade sud ;
pour les niveaux inférieurs ; les studios des niveaux -2 et -3 sont équipés de terrasses qui ne font pas saillie sur la façade ;
pour les autre niveaux , la façade est lisse, à l´identique de la façade nord de l´aile des studios.
H. Intérieur des chambres
H.1 - Principe général
Deux chambres par travée, de part et d´autre de la coursive centrale ;
les aménagements fixes (les sanitaires) et les mobiliers sont tous adossés au même mur de refend ; la distribution de la chambre s´effectue le long de l´autre mur ;
les sanitaires sont disposés à l´entrée de la chambre, du côté de la coursive ;
en partie centrale de la chambre, les coins nuits : alcôve avec deux lits simples superposés, et un lit deux places ;
devant la baie, la partie jour équipée d´un petit bureau écritoire et du poste de télévision ;
une terrasse balcon prolonge les studios disposés sur la façade sud.
H.2 Distribution
En entrant, on trouve successivement :
- les WC, puis la salle de bain avec une douche et un lavabo ;
- une alcôve formant petite chambre avec deux lits superposés et une tablette de nuit fixe ;
- la chambre avec un lit double, deux tablettes de nuit fixes, et un placard près de la baie ; dans le coin face au lit, une table fixe.

La travée est entièrement vitrée en façade, avec un châssis ouvrant pour les studios orientées au nord, et une porte donnant accès à la terrasse pour les studios orientées au sud.
H.3 - Mobilier
mobilier en bois vernis ;
têtes de lits habillées de panneaux bois ;
murs et plafond crépi blanc ;
moquette rouge au sol ;
rideaux et tissus jaune-rouge-orangé avec motifs.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

- **AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)**
  AP Société les Montagnes de l´Arc (Arc 1800)

- **AP bureau ICS Bois. Dossier de chantier de Michael FLach**

AP bureau ICS Bois. Dossier de chantier de Michael FLach

Bibliographie

- **PERRIAND, Charlotte. Une vie de création. Odile JAMob, 1998**
  PERRIAND, Charlotte. **Une vie de création**. Odile JAMob, 1998
  p. 379

Illustrations

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301460NUD

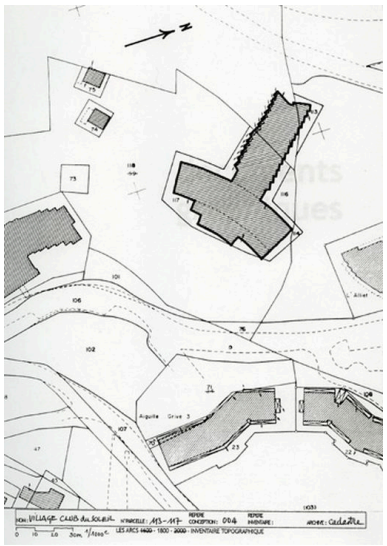

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301459NUD

Vue générale depuis le sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302563NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301461NUCA

Vue depuis le sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302564NUCA

Vue d'ensemble depuis l'est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301472NUCA

Vue depuis le sud-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302583NUCA

Façade sud-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301463NUCA

Entrée, façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301464NUCA

Façade sud-est, partie droite : coursive desservant les studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301480NUCA

Vue des entrées depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301469NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301471NUCA

Façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301462NUCA

Façade sud-ouest. Détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301473NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301470NUCA

Façade nord-ouest, parties communes
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301467NUCA

Façade nord-est, coursives et studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301465NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301468NUCA

Façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301466NUCA

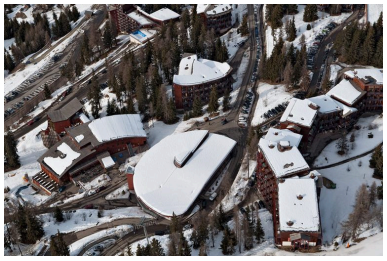

Vue aérienne verticale
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302695NUCA

Toiture du corps de bâtiment ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302566NUCA

Toiture du corps de bâtiment ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302569NUCA

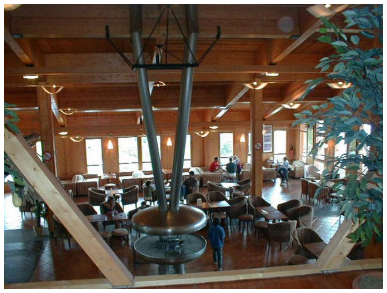

Vue d'ensemble de la
salle de bar cabaret
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301476NUCA

La salle de bar cabaret
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301474NUCA

La salle de bar cabaret
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301477NUCA

Détail du couvrement
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302581NUCA

La cheminée du bar
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301752NUCA

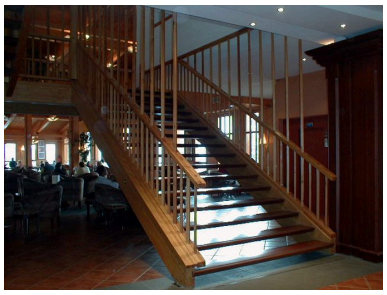

L'escalier de la salle de bar cabaret
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301475NUCA

La salle de restaurant
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301479NUCA

La salle de restaurant
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301478NUCA

Coursive de liaison entre les parties communes et les studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301481NUCA

Escalier de distribution des parties communes
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301485NUCA

Escalier de distribution des parties communes
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301484NUCA

Escalier de distribution des studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301482NUCA

Hall et ascenseur des studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301483NUCA

Coursive desservant les studios
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301486NUCA

La chambre principale d'un studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301487NUCA

La chambre principale d'un studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301488NUCA

Les lits jumeaux d'un studio
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301489NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :

Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

IVR82_20057301460NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

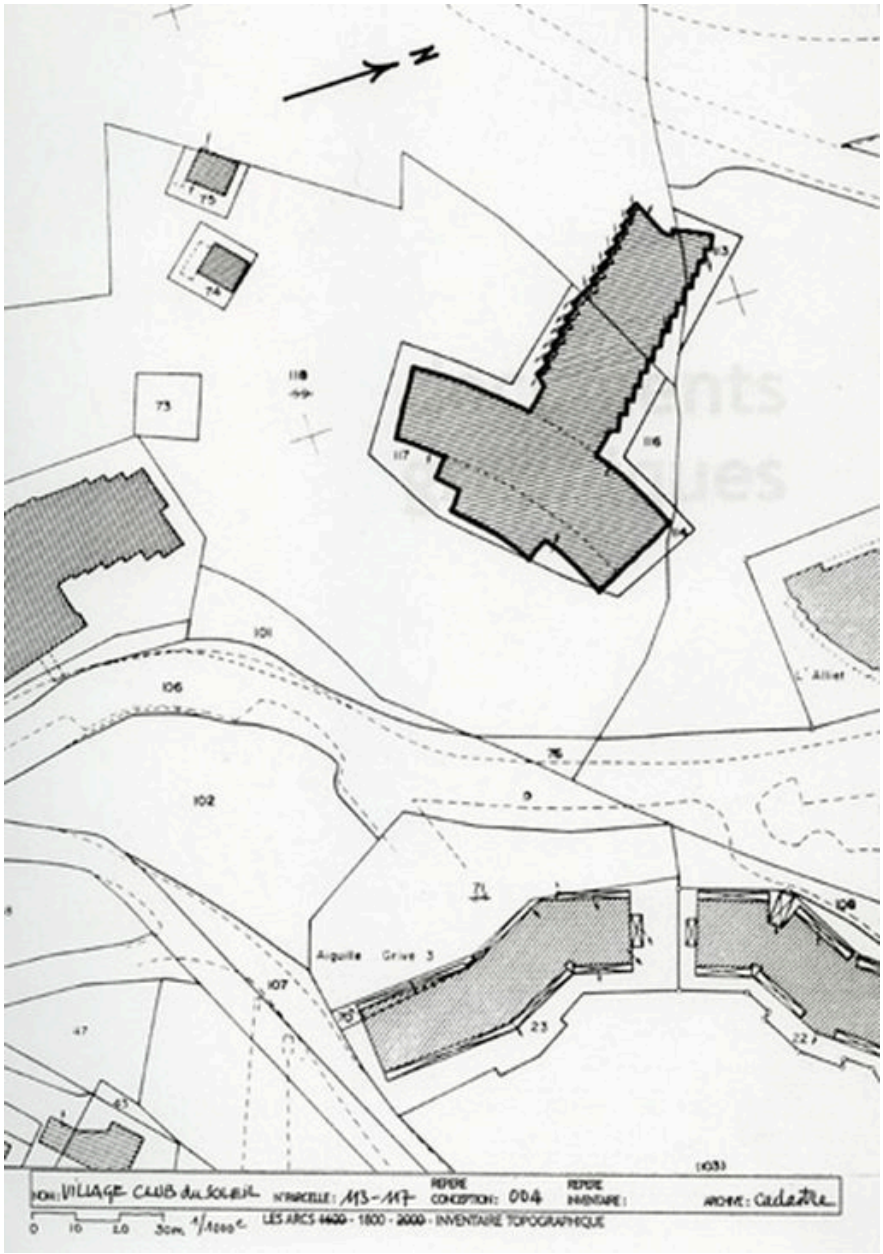

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB

IVR82_20057301459NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis le sud-ouest

IVR82_20117302563NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301461NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue depuis le sud-ouest

IVR82_20117302564NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis l'est

IVR82_20057301472NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue depuis le sud-est

IVR82_20117302583NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-est

IVR82_20057301463NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Entrée, façade sud-ouest

IVR82_20057301464NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-est, partie droite : coursive desservant les studios

IVR82_20057301480NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des entrées depuis le sud-ouest

IVR82_20057301469NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301471NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-ouest

IVR82_20057301462NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud-ouest. Détail

IVR82_20057301473NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20057301470NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord-ouest, parties communes

IVR82_20057301467NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord-est, coursives et studios

IVR82_20057301465NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-est

IVR82_20057301468NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade est

IVR82_20057301466NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue aérienne verticale

IVR82_20117302695NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Toiture du corps de bâtiment ouest

IVR82_20117302566NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Toiture du corps de bâtiment ouest

IVR82_20117302569NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble de la salle de bar cabaret

IVR82_20057301476NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de bar cabaret

IVR82_20057301474NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de bar cabaret

IVR82_20057301477NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Détail du couvrement

IVR82_20117302581NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La cheminée du bar

IVR82_20117301752NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

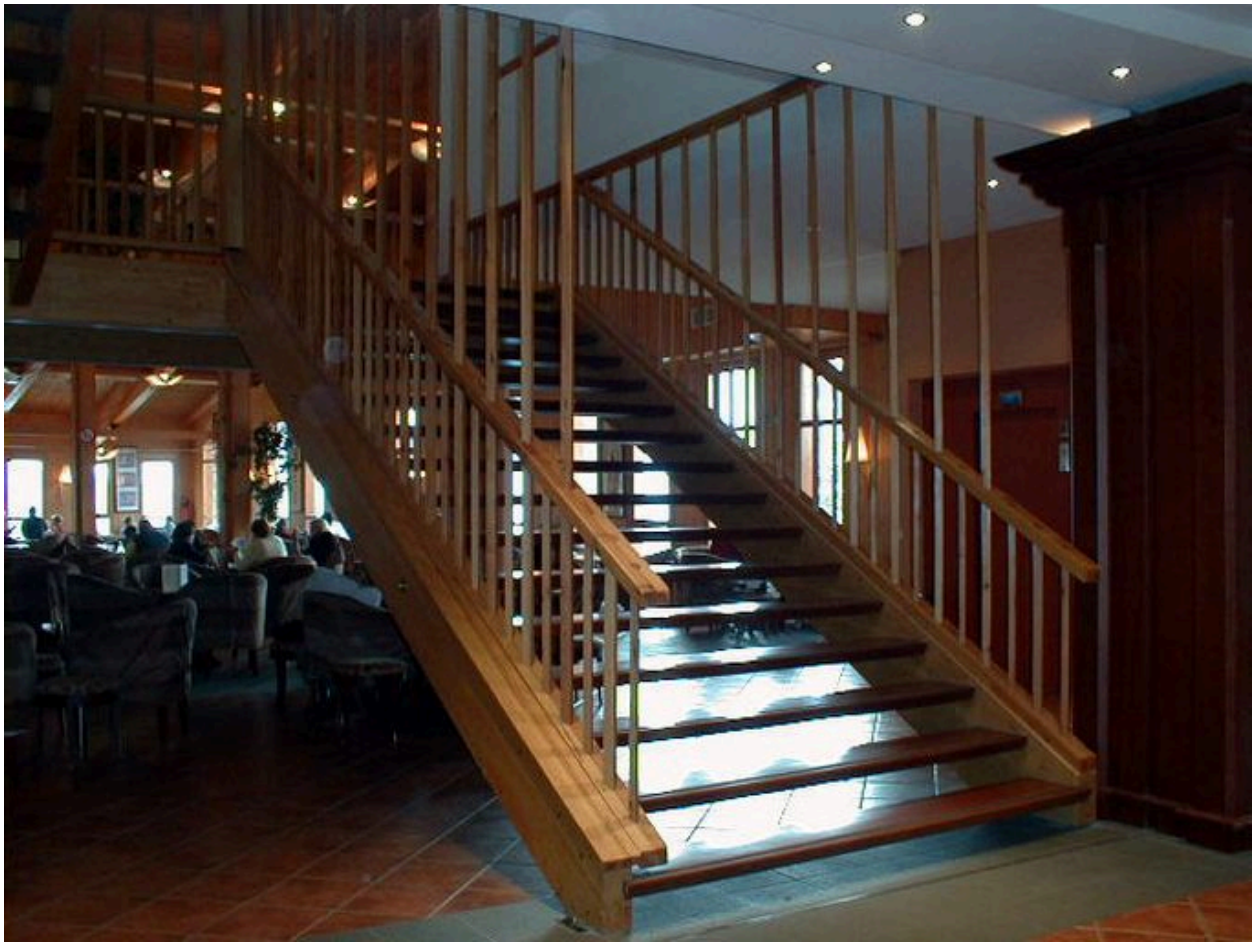

L'escalier de la salle de bar cabaret

IVR82_20057301475NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de restaurant

IVR82_20057301479NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de restaurant

IVR82_20057301478NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Coursive de liaison entre les parties communes et les studios

IVR82_20057301481NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Escalier de distribution des parties communes

IVR82_20057301485NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Escalier de distribution des parties communes

IVR82_20057301484NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Escalier de distribution des studios

IVR82_20057301482NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hall et ascenseur des studios

IVR82_20057301483NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Coursive desservant les studios

IVR82_20057301486NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La chambre principale d'un studio

IVR82_20057301487NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La chambre principale d'un studio

IVR82_20057301488NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les lits jumeaux d'un studio

IVR82_20057301489NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation